



MINISTÈRE DES FINANCES

MINISTÈRE DES MINES

07 0 8

ARRETE INTERMINISTERIEL N°/CAB.MIN/MINES/01/2017
ET N°/CAB.MIN/FINANCES/2017 DU ..2.8.DEC..2017
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DE BIENS
A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE
AU PROFIT DE LA SOCIETE MMG KINSEVERE SARL

LE MINISTRE DES MINES

ET

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement son article 92 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011, relative aux Finances Publiques ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 13/007 du 23 février 2013 ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 007/2012 du 21 septembre 2012 portant Code des Accises ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 011/2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau Tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;



Vu l'Ordonnance n°17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 011/42 du 22 novembre 2011 portant mesure d'exécution de l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu le Décret n° 011/46 du 24 décembre 2011 portant mesures d'application de l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes, tel que modifié et complété à ce jour ;

Considérant la requête introduite en date du 25 juillet 2017 par la société **MMG KINSEVERE**, en vue d'obtenir l'approbation de sa liste de biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Interministérielle d'approbation de la liste de biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de sa réunion du 28 juillet 2017 ;

Considérant la nécessité ;

A R R E T E N T :

Article 1^{er} :

Est approuvée, la liste de biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-jointe, présentée par la société **MMG KINSEVERE SARL**, en sa qualité de titulaire du Permis d'Exploitation n° 582 se trouvant dans le Territoire de Kipushi, Province du Haut-Katanga, et dont références ci-dessous :

- Siège social : 7409, Avenue de la Révolution, Commune de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga
- Numéro d'Identification Nationale : 6-118-N43735Y;
- Numéro RCCM : CD/L'SHI/RCCM/14-B-1480;
- Téléphone : 0817108143 et 0996010033



La valeur globale de biens à importer sous le régime douanier privilégié est de **186.005.000,00 USD** (Dollars Américains cent quatre-vingt six millions cinq mille).

Article 2 :

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société **MMG KINSEVERE Sarl**, ne peut transférer les biens matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu l'autorisation écrite de cette dernière.

Article 3 :

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose le contrevenant au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur, sans préjudice des amendes éventuelles.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle « DGDA », est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 28 DEC 2017.

LE MINISTRE DES FINANCES


Henri YAV MULANG

Ampliatiions

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Secrétariat Général des Mines
- D.G.D.A.
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Société **MMG KINSEVERE SARL**

LE MINISTRE DES MINES


Martin KABWELULU

ANNEXE

**LISTE DES BIENS A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER
PRIVILEGIE AU PROFIT DE LA SOCIETE MMG KINSEVERE SARL**

N°	DESIGNATION DES BIENS	UNITE	QTE	P.U USD	Prix total (USD)
1. EQUIPEMENTS INFORMATIQUES					
1	Matériel Informatique pour la gestion et le traitement des données géologiques, minières et métallurgiques	lot	200	3 000,00	600 000,00
Sous-Total 1					600 000,00
2. EQUIPEMENTS DE SECURITE					
2	Bottes de sécurité en cuir, caoutchouc et autres matières	lot	300	5 000,00	1 500 000,00
3	Habillement et autres équipements pour la protection des travailleurs	lot	500	10 000,00	5 000 000,00
4	Gants de protection	lot	100	5 000,00	500 000,00
Sous-Total 2					7 000 000,00
3. PIECES DE RECHANGE					
5	Pièces de rechange mécaniques et pour l'usine	lot	100	60 000,00	6 000 000,00
6	Pièces de rechange pour véhicules légers	lot	1 500	1 000,00	1 500 000,00
7	Pièces de rechange pour engins lourds	lot	300	5 000,00	1 500 000,00
	Pneus - toutes dimensions	lot	500	1 500,00	750 000,00
Sous-Total 3					9 750 000,00
4. DIVERS CONSOMMABLES					
9	Adhésifs	lot	100	4 000,00	400 000,00
10	Machines comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération / Climatiseurs / Ventilateurs et autres appareils similaires	lot	300	3 000,00	900 000,00
11	Articles et accessoires en acier	lot	250	4 000,00	1 000 000,00
12	Articles en matière plastique	lpt	300	6 000,00	1 800 000,00
13	Préfabriqués en acier ou autres matières	lot	10	10 000,00	100 000,00
14	Cadres et conteneurs multimodaux, conteneurs citernes et réservoirs	lot	20	17 000,00	340 000,00
15	Filtres	lot	100	10 000,00	1 000 000,00
16	Plaques, feuilles, bandes, pellicules, lames, autres articles similaires	lot	250	10 000,00	2 500 000,00
17	Instruments ou appareils de mesure ou de contrôle	lot	40	60 000,00	2 400 000,00
18	Réservoirs ou citernes	lot	8	50 000,00	400 000,00
19	Instruments pour la détection du feu	lot	100	20 000,00	2 000 000,00
20	Appareils et instruments électroniques	lot	20	50 000,00	1 000 000,00
21	Convertisseurs statiques	lot	100	7 000,00	700 000,00
	Parties de circuits intégrés et micro-assemblages électroniques	lot	40	5 000,00	200 000,00
23	Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information	lot	100	4 000,00	400 000,00
24	Autres ouvrages en céramique	lot	15	25 000,00	375 000,00
25	Eméri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	lot	300	10 000,00	3 000 000,00
26	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix	lot	100	10 000,00	1 000 000,00
27	Fils, baguettes, tubes, plaques en métaux de base, y compris les pièces de rechange	lot	250	2 000,00	500 000,00
28	Autres garnitures, ferrures et similaires pour bâtiments en métaux de base	lot	500	2 000,00	1 000 000,00
29	Autres articles de robinetterie et organes similaires	lot	100	15 000,00	1 500 000,00
30	Instrumentation servant au réglage, traçage, découpage par précision	lot	3	100 000,00	300 000,00
31	Instruments et équipements de protection anti-incendie	lot	4	80 000,00	320 000,00
32	Divers outils et outillages	lot	100	20 000,00	2 000 000,00
Sous-Total 4					25 135 000,00
5. MATERIEL ROULANT					
33	Chargeurs, compacteurs, élévateurs	Lot	10	458 000,00	4 580 000,00
34	Excavateurs	pièce	5	1 100 000,00	5 500 000,00
35	Engins spécialisés pour la mine	lot	10	1 000 000,00	10 000 000,00
Sous-Total 5					20 080 000,00
6. TUYAUTERIE & ACCESSOIRES					
36	Accessoires de raccordement, coudes raccord, adaptateurs	lot	100	5 000,00	500 000,00
37	Tuyaux et tubes	lot	150	10 000,00	1 500 000,00
38	Boulons et écrous				

39	Joints	lot	50	5 000,00	250 000,00
Sous-Total 6					4 250 000,00
7. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES					
40	Transformateurs et Accessoires	lot	5	500 000,00	2 500 000,00
41	Générateur Diesel	pièce	7	150 000,00	1 050 000,00
42	Câbles électriques	lot	100	10 000,00	1 000 000,00
43	Moteurs électriques	lot	50	10 000,00	500 000,00
44	Accumulateurs électriques	lot	10	50 000,00	500 000,00
45	Matériels électriques	lot	20	100 000,00	2 000 000,00
46	Pièces de rechange pour matériels électriques	lot	300	10 000,00	3 000 000,00
Sous-Total 7					10 550 000,00
8. POMPES & ACCESSOIRES					
47	Vannes - toutes dimensions	lot	10	150 000,00	1 500 000,00
48	Pièces de rechange pour articles de robinetterie	lot	100	50 000,00	5 000 000,00
49	Pompes et accessoires	lot	300	20 000,00	6 000 000,00
50	Articles de robinetterie	lot	100	20 000,00	2 000 000,00
51	Moteurs pour usines	lot	100	50 000,00	5 000 000,00
52	Appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau de la pression de liquide et gaz et autres articles similaires	lot	20	20 000,00	400 000,00
Sous-Total 8					19 900 000,00
9. REACTIFS					
53	Acide sulfurique	tonne	30 000	130,00	3 900 000,00
54	Floculant- magnafloc	lot	20 000	100,00	2 000 000,00
55	Diluents	lot	2 000	1 600,00	3 200 000,00
56	Guar- guarfloc	lot	100	4 400,00	440 000,00
57	Produits chimiques ou toxiques et autres réactifs	lot	1 005	20 000,00	20 100 000,00
58	Anthracite	lot	100	10 000,00	1 000 000,00
59	Souffre	lot	5 000	1 000,00	5 000 000,00
60	Solvants et dissolvants	lot	10 000	50,00	500 000,00
61	Boulets pour broyage - Toutes dimensions	lot	2 000	3 000,00	6 000 000,00
Sous-Total 9					42 140 000,00
10. FUEL ET LUBRIFIANTS					
62	Diesel	m3	20 000	2 300,00	46 000 000,00
63	Lubrifiants divers	lot	400	1 500,00	600 000,00
Sous-Total 10					46 600 000,00
TOTAL GENERAL					186 005 000,00

Vu pour être annexé à l'Arrêté Interministériel n° **0708** /CAB.MIN/MINES/01/2017 et n° **190** /CAB.MIN/FINANCES/2017 du **28 DEC 2017** portant approbation de liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié au profit de la Société **MMG KINSEVERE SARL**.

Fait à Kinshasa, le **28**

Le Ministre des Finances

Henri YAV MULANG

Le Ministre des Mines

Martin KABWELULU